

**PLAN DIRECTEUR CANTONAL
 CARTE DE SYNTHÈSE**

Mesures du PDC	
Projets	
Etat de coordination	
IP CC CR	
Données de base	Limite nationale Limite cantonale Communes de l'agglomération
R.3 Renforcer l'attractivité touristique	
Patrimoine culturel, sites construits / R.35 - R.36	Inventaire des sites construits à protéger d'intérêt national (ISOS) Zone centrale du tissu urbain horloger (patrimoine mondial UNESCO) Zone tampon du tissu urbain horloger (patrimoine mondial UNESCO)
Patrimoine naturel, sites lacustres "Préalpes" / R.37	Site "dans les lacs et marais autour des Alpes" : Candidature UNESCO Site associé d'importance nationale * Autre site associé *
Parcs naturels régionaux / R.38	* Un programme peut rassembler plusieurs sites
E.1 Soutenir un développement économique durable	
Pôles de développement / E.11	Pôle de développement d'intérêt cantonal Pôle technologique d'intérêt cantonal Pôle spécifique d'intérêt cantonal ou régional
Pôles des gares bien desservies / E.12	
Centres d'achat et autres grands générateurs de trafic / E.13	Grand centre d'achat Autre grand générateur de trafic
E.2 Assurer un approvisionnement durable	
Approvisionnement électrique / E.22	Centrale et installation de production d'énergie Ligne haute-tension 220 kV - variante aérienne ou câble * Ligne haute-tension 220 kV - variante sous-lacustre Ligne haute-tension 125 et 60 kV (importance cantonale et supra-cantonale) Ligne ferroviaire 132 kV - Renforcement *
Energies renouvelables / E.24 - E.25	* Selon le plan sectoriel des types de transport d'électricité de la Confédération (PSE) Site retenu pour l'implantation de parcs éoliens Station hydroélectrique
Matériaux minéraux / E.31	Site d'extraction
Gestion des déchets / E.32	Centre logistique Usine d'incinération des ordures ménagères Installation de valorisation et de traitement des déchets Décharge régionale Installation de compostage Décharge contrôlée (matériaux d'excavation et déchets inertes)
A.1 Améliorer les liaisons extérieures	
Liaisons aériennes / A.12	Aéroport d'importance régionale (Les Eplatures) * Aérodrome, champ d'aviation (Neuchâtel - Môtiers) * Cadastre de limitation d'obstacles * Selon le plan sectoriel de l'infrastructure aéro-nautique civile (PSAC)
Liaisons ferroviaires nationales et internationales / A.11	Ligne TGV Paris - Neuchâtel - Berne : Maintien et développement Ligne nationale du Pied du Jura : Raccordement optimal Ligne La Chaux-de-Fonds - Bière : Maintien
A.2 Organiser et gérer la mobilité	
RER neuchâtelois, TransJura et transports publics régionaux / A.22 - A.23 - A.25	Ligne ferroviaire Littoral - Montagny : Existante / Construction (TransJura) Autre ligne ferroviaire régionale : Existante / Augmentation de la desserte Gare - arrêt Doublage de voies Gare routière * Park & ride d'importance cantonale * : En suspens (non représenté) * Selon projet d'agglomération RAR
A.3 Réorganiser le réseau routier	
Restau. routier cantonal / A.31 - A.32	Axe de transit transfrontalier des Microtechniques : Renforcement / Construction H20 Route nationale et route principale suisse : Existante / Prolongement de tracé H18 - Construction H20 Route cantonale principale et secondaire
U.1 Coordonner urbanisation, mobilité et environnement	
Zones à bâtir / U.11 - U.13	Espace "agglomération" * Espace périurbain * Espace rural * * zone à bâtir - hors zone à bâtir Zone à bâtir (habitat - activités - mixte et centre - solde *) Zone d'utilisation différenciée Zone de constructions basses (résidences secondaires) Fiche bien desservie * Selon projet d'agglomération RAR (mesures A et B)
U.2 Améliorer la qualité de la vie et valoriser l'espace urbain	
Qualité urbaine et espaces publics / U.21 - U.22 (A24 - A26 - A27)	Prévention des nuisances (gestion du stationnement - modulation du trafic - mobilité douce) * * Selon projet d'agglomération RAR (mesures A et B)
U.3 Elever le niveau général des équipements et des services	
Equipements publics d'importance cantonale et supra-cantonale / U.31	Hôpital (mission cantonale) - Hôpital (mission spécialisée) - SMUR * Formation - Culture - Administration * Services mobiles d'urgence et de réanimation
Installations de tir et terrains militaires	Place d'armes * Place de tir * * Selon le plan sectoriel militaire 2007 (PSM)
S.2 Organiser la multifonctionnalité du territoire rural	
Territoire rural / S.21 - S.22 - S.23	Secteur concerné par la thématique des pâturages botés Surfaces d'appoint (SDA) Zone viticole : Existante (*) Extension potentielle (information préalable) * Selon plan d'infrastructure cantonal (PIC)
Habitat rural / S.26 - S.27	Petite entité urbaine (hameau), mise en conformité selon l'article 33 OAT (29MR) Conforme / Non conforme Habitat traditionnellement dispersé (au sens de l'article 39 OAT)
S.3 Valoriser le patrimoine naturel et le paysage	
Protection naturelle et paysagère / S.31 - S.34 - S.37 - S.38	Inventaire fédéral des paysages et monuments naturels d'importance nationale (IFP) Site emblématique Couleur écologique (corridor à faune) Franchissement de route intact / Franchissement de route perturbé - largement interrompu Prémière de site morphologique * Objet d'importance régionale * Zone de protection cantonale (Marais, ZPI, Biotope) * / Inventaire cantonal des objets que l'Etat entend mettre sous protection (ICOP) * Selon plan d'infrastructure cantonal (PIC)
Territoires de déassement, installations de loisirs / S.32	Station d'hiver et d'été (La Robella - Les Bugnagets - La Vue-des-Alpes) Golf (Véens)
Rives, cours d'eau et lacs / S.33 - S.36	Lac Port de plaisance Sentier du Lac Cours d'eau

